
Diplôme de comptabilité et de gestion

Rapport du jury - session 2016

Anne GASNIER, présidente du DCG,
Inspectrice générale d'économie et gestion.

1- PRÉSENTATION DE LA SESSION 2016

Les épreuves écrites de la session 2016 se sont déroulées du 30 mai au 7 juin 2016.

Le jury a délibéré le 24 août 2016.

Les résultats ont été publiés le 26 août 2016.

1.1- Composition du directoire

Présidente Anne GASNIER, inspectrice générale de l'éducation nationale.

Vice-président Gérard MELYON, professeur des universités.

Le directoire est assisté par un secrétaire, M. MASSONNAT, professeur agrégé d'économie-gestion.

1.2- Données statistiques

1.2-1. Les effectifs

Répartition des candidats par académie.

Remarque : un candidat peut présenter plusieurs UE au cours d'une même session.

Académies	Nombre de candidats dans l'académie	Répartition en %
Aix-Marseille	1273	4,7%
Amiens	530	2,0%
Besançon	349	1,3%
Bordeaux	938	3,5%
Caen	203	0,8%
Clermont-Ferrand	299	1,1%
Corse	113	0,4%
Dijon	369	1,4%
Grenoble	885	3,3%
Guadeloupe	265	1,0%
Guyane	57	0,2%
La Réunion	315	1,2%
Lille	838	3,1%
Limoges	188	0,7%
Lyon	1428	5,3%
Martinique	292	1,1%
Montpellier	3661	13,6%
Nancy-Metz	267	1,0%
Nantes	1530	5,7%
Nice	593	2,2%
Orléans-Tours	582	2,2%
Poitiers	383	1,4%
Reims	365	1,4%
Rennes	1901	7,1%
Rouen	456	1,7%
Strasbourg	803	3,0%
Toulouse	922	3,4%
Paris-Créteil-Versailles (PCV)	7075	26,3%
TOTAUX	26880	100%

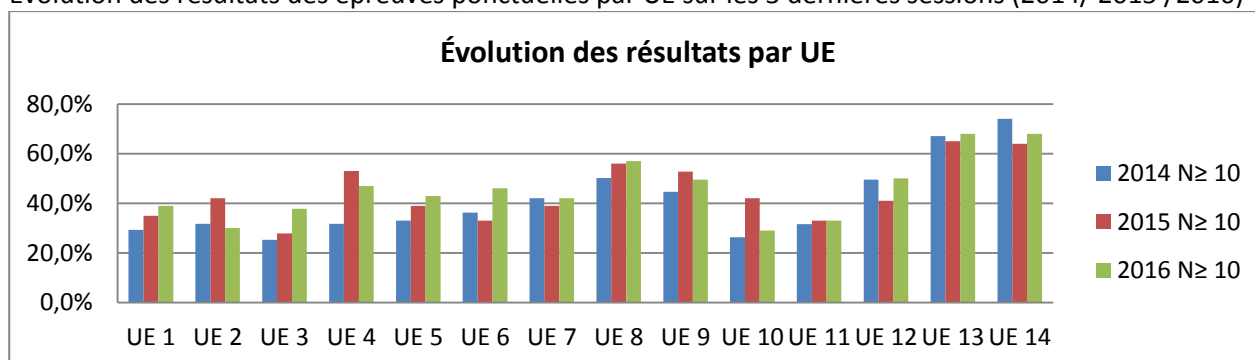
1.2.2- Nombres de diplômés :

	2016	2015
Epreuves ponctuelles	5018	3715
VAE	48	57
- Validation intégrale	2	4
- Validation partielle	46	53
TOTAL DIPLÔMÉS	5066	3772

1.2.3- Résultats par UE

UE	Inscrits	Présents	Notes ≥ 10
1-Introduction au droit	5588	4380	39%
2-Droit des sociétés	9081	7243	30%
3-Droit social	8806	7055	38%
4-Droit fiscal	9094	7188	47%
5-Économie	5004	3939	43%
6-Finance	5058	4076	46%
7-Management	7785	6449	42%
8-Système d'information et de gestion	4913	3859	57%
9- Introduction à la comptabilité	8640	7059	49.5%
10- Comptabilité approfondie	9359	7285	29%
11- Contrôle de gestion	8764	7020	33%
12- Anglais appliqué aux affaires	7923	6820	50%
13- Relations professionnelles	2398	2191	68%
14- Épreuve facultative de langue vivante	1416	1143	68%

Évolution des résultats des épreuves ponctuelles par UE sur les 3 dernières sessions (2014/ 2015 /2016)



1.2.4- Moyennes des UE par population de candidats

La population des candidats a été scindée en deux sous-populations :

- Le groupe 1 (G1), regroupant les candidats s'étant déclarés, lors de l'inscription, scolarisés en classes de DCG dans un établissement public ou privé sous contrat ;
- Le groupe 2 (G2), regroupant tous les autres candidats qu'ils suivent ou non une préparation au sein d'un organisme de formation.

UE	Moyenne globale	Moyenne G1	Moyenne G2
1-Introduction au droit	8,45	9,19	7,36
2-Droit des sociétés	7,8	8,7	6,8
3-Droit social	8,2	9,5	6,9
4-Droit fiscal	9,3	10,1	8,3
5-Économie	8,7	9,3	7,6
6-Finance	9,3	10,2	7,7
7-Management	8,7	9,7	7,5
8-Système d'information et de gestion	9,8	10,4	8,7
9- Introduction à la comptabilité	9,6	10,2	8,8
10- Comptabilité approfondie	7,8	8,8	6,6
11- Contrôle de gestion	7,9	9,1	6,6
12- Anglais appliqué aux affaires	10	10,2	9,6
13- Relations professionnelles	11,2	11,6	10,5
14- Épreuve facultative de langue vivante	11,2	11,1	11,5

2- COMMENTAIRES DES RÉSULTATS PAR UE ÉCRITES OBLIGATOIRES

2.1- Introduction au droit

2.1.1- Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

Le sujet 2016 comporte trois dossiers proposant trois types d'exercices différents.

Le premier dossier, noté sur 13 points, contient plusieurs situations pratiques à propos desquelles le candidat doit à chaque fois identifier et exposer la règle de droit applicable pour l'appliquer ensuite au cas exposé. Différents thèmes sont abordés au fil des six questions contenues dans ce dossier : le statut d'agriculteur et la qualification juridique de l'activité agricole, la hiérarchie des normes (en particulier la place du droit de l'Union européenne), la formation du contrat, la garantie du crédit (plus précisément le cautionnement) et la responsabilité civile extracontractuelle (en l'occurrence, la responsabilité du fait des choses).

Le deuxième dossier, noté sur 2,5 points, consiste en deux questions de cours relatives au droit pénal, portant sur la définition de la complicité et sur ses conséquences.

Le troisième dossier, noté sur 4,5 points, contient des extraits d'un contrat de bail commercial. Les questions conduisent le candidat à identifier la nature juridique du contrat proposé puis à justifier, au regard du régime applicable au bail commercial, différentes clauses du contrat proposé.

2.1.2- Commentaires et attendus relatifs à la session 2016

Au niveau de la première partie, le jury attend l'application de la méthodologie du cas pratique (majeure /mineure). L'application de la règle à la situation présentée doit être argumentée. À noter que les candidats paraphrasent trop souvent l'énoncé. Seule une véritable qualification juridique des faits pourrait être utile à la réflexion du candidat.

Pour la deuxième partie constituée de questions, le jury attend la définition des termes du sujet, ainsi que l'emploi du vocabulaire juridique approprié. Il est important pour le candidat de délimiter le champ de la question afin d'éviter de se perdre dans une réponse trop longue et souvent hors-sujet.

La troisième partie recouvre une analyse de document : arrêt de cour de cassation, contrat ou autre. Cette partie nécessite de répondre rigoureusement aux questions posées. Le recours à des concepts de référence est attendu.

Tout au long de sa copie, le candidat doit accorder une attention particulière à la qualité de l'expression écrite en veillant à choisir un vocabulaire précis et adapté, et en respectant les règles élémentaires d'orthographe et de grammaire.

2.1.3- Conseils aux candidats

Les candidats doivent maîtriser l'ensemble du programme, la variété des thèmes abordés par le sujet (comme lors des sessions précédentes) montrant qu'aucun point ne peut être négligé. Ils sont en conséquence invités à se référer prioritairement au programme tel que publié au Bulletin Officiel. Il est également indispensable que les connaissances des candidats soient à jour ce qui suppose de s'assurer de disposer d'ouvrages à jour des dernières réformes (par exemple la réforme du droit des contrats) et de suivre l'actualité juridique. Enfin, la maîtrise du vocabulaire juridique s'impose, le candidat devant être en mesure de définir les notions juridiques qu'il utilise.

S'agissant du traitement des situations pratiques, les candidats doivent construire leur réponse en exposant d'abord la règle de droit nécessaire à la résolution du problème juridique posé avant de proposer une solution pour la situation exposée. Il est indispensable de respecter ces deux étapes (au besoin en les matérialisant sur la copie). Il n'est en revanche pas nécessaire de se livrer à un rappel des faits. La réponse doit s'achever par une réponse directe et précise à la question posée au candidat.

Quant à l'étude de document, il est rappelé que celle-ci peut porter sur une décision de justice, un acte juridique, des dispositions légales ou réglementaires, de la doctrine... Les candidats doivent donc être familiarisés avec ces différents types de sources.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- « *Droit civil* », Brigitte HESS-FALLON, Anne-Marie SIMON, Marthe VANBREMEERSCH, Ed Sirey, coll. Aide-mémoire ;
- « *Droit commercial* », Stéphane PIEDELIEVRE, coll. Cours, Ed Dalloz ;
- « *Responsabilité civile – Délit et quasi-délit* », Philippe DELEBECQUE, Frédéric-Jérôme PANSIER, Ed Lexisnexis, coll. Objectif Droit.

2.2- Droit des sociétés

2.2.1- Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

Le sujet se compose cette année d'une étude de situations pratiques (sur 12 points) et d'un commentaire de documents (sur 8 points) : un premier document conduit les candidats à mener une analyse de statuts de société ; le second document est un extrait d'un arrêt de la Cour de cassation à analyser.

L'étude de situations pratiques propose aux candidats, dans le cadre d'un contexte général centré autour d'une personne physique, de traiter différentes problématiques de droit des sociétés (et autres groupements d'affaires) relatives à la SARL, la SA, l'association et le GAEC. Le contexte général donne lieu à sept situations particulières conduisant à poser huit questions aux candidats.

Les questions relatives à la SARL et à la SA sont classiques : conditions de transfert du siège social, questions relatives à l'apport d'un bien commun en cas de divorce, modification de dénomination sociale, procédure en cas de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, convention(s) réglementée(s) et abus de confiance.

La question relative au GAEC n'est pas une question difficile et ne porte que sur peu de points. Elle permet de rappeler aux candidats et aux préparateurs à l'examen que tout le programme de l'UE 2 peut faire l'objet de questions à l'examen.

Si chacune de ces questions demande aux candidats de mobiliser des connaissances juridiques en droit des sociétés et des autres groupements d'affaires, il s'agit bien pour eux de mener un raisonnement correspondant à la démarche d'un cas pratique : présentation des règles de droit liées à la question en centrant le propos sur les éléments pertinents dans un premier temps ; application au cas dans un second temps.

L'analyse de statuts demande aux candidats de retrouver quatre erreurs commises dans la rédaction de statuts de SAS.

L'analyse d'arrêt, qui porte sur une société en participation, demande classiquement aux candidats, après avoir défini la société en participation, d'exposer la règle de droit support du moyen, de dégager le problème de droit et enfin d'expliquer la solution de la Cour de cassation. Pour cette dernière question, les candidats doivent, s'ils veulent obtenir des points, exposer un véritable raisonnement (« Selon... » ; « Or... » ; « Donc... ») et non se contenter de recopier l'attendu de la Cour de cassation.

2.2.2- Commentaires relatifs à la session 2016

Le jury souhaite insister sur deux points essentiels :

- les candidats doivent respecter les méthodes de résolution spécifiques aux différents exercices demandés (situation pratique, étude de documents, note d'arrêt) ;
- le recours au vocabulaire spécifique est nécessaire dans la rédaction des réponses.

Il est rappelé que l'ensemble du programme doit être connu. Cette année les questions relatives aux GAECs et aux sociétés en participation ont été moins bien traitées.

L'entraînement par le biais de cas pratiques est souhaitable car il permet de développer des capacités d'analyse et de réflexion.

2.2.3- Conseils aux candidats

La préparation des candidats doit couvrir l'ensemble du programme officiel de l'UE 2 du DCG (Droit des sociétés et autres groupements d'affaires). S'il est bon bien sûr d'utiliser des manuels et s'il est normal que le candidat se réfère à son cours s'il en suit un, les candidats ne doivent pas oublier que c'est le programme officiel du DCG qui fait foi ; c'est à partir du programme officiel que sont réalisés les sujets d'examen.

En ce qui concerne les situations pratiques, il est recommandé aux candidats, même si cela ne donne pas lieu à l'octroi direct de points, d'identifier, pour chaque question posée, le problème de droit soulevé. C'est la meilleure manière de bien identifier les règles de droit à mobiliser afin de les appliquer ensuite au cas. Les candidats doivent réellement s'inscrire dans cette démarche déductive, livrer un raisonnement : identifier les règles de droit pertinentes en lien avec les faits et la question posée ; exposer ces règles de manière claire, dans leur ensemble, en centrant le propos bien sûr sur les éléments utiles ; appliquer enfin ces règles au cas. C'est la pertinence, la clarté et la cohérence du raisonnement juridique qui donnent lieu à l'octroi de points (et non la seule réponse factuelle ou la simple récitation d'éléments juridiques).

Les candidats doivent bien sûr lire avec attention les questions posées et se méfier de réponses trop automatiques sans être certains d'avoir bien identifié la spécificité des faits. Dans le sujet de cette année par exemple, on questionnait les candidats relativement à une infraction pénale commise. Beaucoup de candidats ont mobilisé alors leurs connaissances relatives à l'abus de biens sociaux sans avoir fait attention au fait qu'il ne s'agissait pas en l'occurrence d'une SA ou d'une SARL mais d'une association et qu'il fallait de ce fait traiter de l'abus de confiance.

En ce qui concerne l'analyse d'arrêt, nous répétons ici qu'il est crucial, pour l'exposé de la solution de la Cour de cassation, que les candidats s'entraînent à reformuler le raisonnement de la Cour après l'avoir compris. Toute recopie des arrêts est à prohiber. Les candidats doivent s'entraîner à reformuler le raisonnement de la Cour de cassation sous la forme d'un syllogisme : « Selon (telle règle de droit) ... » ; « Or, M. ou Mme X ... » ; « Donc, ... ».

De manière générale, les candidats doivent privilégier les réponses claires et structurées et veiller à mener de véritables raisonnements. Au-delà des connaissances, bien sûr nécessaires et attendues, c'est véritablement cela qui est valorisé.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- « *Droit des sociétés* », Maurice COZIAN, Alain VIANDIER, Florence DEBOISSY, Ed Lexisnexis
- « *Droit commercial : Sociétés commerciales* », Philippe MERLE, Ed Dalloz
- « *Droit des affaires* », Brigitte HESS-FALLON, Anne-Marie SIMON, Coll. Aide-mémoire, Ed Sirey

Des sites officiels :

- Legifrance - le service public de l'accès au droit. <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- Service Public – le portail de l'administration française (site complémentaire de Legifrance). <http://www.service-public.fr/>
- Site de la Cour de cassation. <http://www.courdecassation.fr/>

Des blogs juridiques de qualité, par ex :

- <https://brunodondero.com/>
- <http://droit-des-affaires.efe.fr/>

2.3- Droit social

2.3.1- Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

Le sujet comporte trois parties proposant trois types d'exercices différents. La première partie, notée sur 15 points, contient quatre dossiers. Il s'agit pour le candidat d'identifier et d'exposer la règle de droit applicable pour résoudre ensuite le cas exposé. Le premier dossier aborde le thème du licenciement économique, qu'il s'agisse de ses conditions de mise en œuvre, de la procédure ou de la capacité ultérieure de l'employeur à embaucher. Le deuxième dossier porte sur la capacité de l'employeur à imposer une modification des horaires de travail et à exercer son pouvoir disciplinaire en cas de refus du salarié de s'y conformer. Le troisième dossier traite des conditions de recours au temps partiel. Le quatrième dossier est consacré aux modalités de la grève et à la représentativité syndicale.

La question de cours, notée sur deux points, est relative à la délégation unique du personnel telle qu'elle est régie par la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi. L'étude de document, notée sur 4,5 points, porte sur un arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation consacré à l'arrêt maladie et à la possibilité pour le salarié d'exercer une activité durant celui-ci.

2.3.2- Commentaires relatifs à la session 2016

Les correcteurs ont constaté une forte hétérogénéité entre les candidats, ce qui conduit à une forte dispersion des notes. Les connaissances sont parfois très approximatives pour certains candidats qui ne maîtrisent pas toujours le vocabulaire juridique.

Afin de bien traiter le sujet, il est important de prendre du temps pour bien comprendre le contexte juridique de chaque question. Pour cela, il est impératif de réaliser une lecture approfondie de l'énoncé. Cette approche de l'épreuve permet également d'éviter certaines erreurs telle que : le traitement « des obligations de l'employeur vis-à-vis du salarié » au lieu « des obligations du salarié vis-à-vis de l'employeur ».

2.3.3- Conseils aux candidats

Les candidats doivent maîtriser l'ensemble du programme, le sujet étant susceptible de porter sur tous les points de celui-ci, qu'il s'agisse des relations individuelles ou collectives de travail, ou encore du droit de la protection sociale. Ils sont en conséquence invités à se référer prioritairement au programme tel que publié au Bulletin Officiel. Il est également indispensable que les connaissances des candidats soient à jour ce qui suppose de s'assurer de disposer d'ouvrages actualisés sur les dernières réformes et de suivre l'actualité juridique. Les réponses aux situations pratiques nécessitent d'exposer d'abord la règle de droit nécessaire à la résolution du problème juridique posé avant de proposer une solution pour la situation exposée. Ces deux étapes sont exigées par le jury. En revanche, il n'est pas nécessaire de se livrer à un rappel des faits. Le candidat doit achever sa réflexion une réponse directe et précise à la question posée. L'étude de document peut porter sur différents types d'écrits : une décision de justice, un acte juridique, des dispositions légales ou réglementaires, de la doctrine... Les candidats doivent donc se familiariser avec ces différents types de sources. S'agissant d'une décision de justice, l'enjeu est d'en tirer les conséquences quant à l'interprétation des principes juridiques au-delà des circonstances particulières du litige ayant donné lieu à la décision.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- *Droit du travail, droit vivant*, Jean-Emmanuel RAY, Ed Wolters Kluwer
- *Droit du travail*, Brigitte HESS-FALLON, Anne-Marie SIMON, Sandrine MAILLARD, , coll. Aide-Mémoire, Ed Sirey
- *Le droit social*, Dominique GRANDGUILLOT, , coll. Les Zoom's, Ed Gualino

2.4- Droit fiscal

2.4.1- Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

Le droit fiscal est une matière dense, exigeante et mouvante. L'épreuve cherche à évaluer les connaissances, la réflexion ainsi que la capacité des candidats à démontrer leur raisonnement sur l'étendue la plus large possible du programme.

Le sujet de la session 2016 propose 3 dossiers indépendants :

- **Dossier 1 (TVA)** : ce dossier aborde progressivement les problématiques de déductibilité, de taux et d'exigibilité de la TVA. La compréhension des mécanismes clés relatifs aux coefficients de déduction de la TVA est fondamentale.
- **Dossier 2 (imposition des bénéfiques)** : la question centrale porte sur le calcul d'un résultat fiscal à l'IS mais le dossier comprend également des questions sur la gestion d'un déficit et le CICE. Outre la connaissance des règles fiscales d'imposition d'un bénéfice, la qualité des justifications apportées est essentielle.
- **Dossier 3 (IR)** : dans ce dossier, la détermination des revenus nets catégoriels, des prélèvements fiscaux et sociaux associés et le calcul d'un IR sont demandés. L'identification des types de revenus, les choix opérés ainsi que les détails du raisonnement permettent aux candidats de démontrer leurs connaissances et leur compréhension de la logique de cet impôt.

2.4.2- Commentaires relatifs à la session 2016

Le sujet couvre les trois parties principales du programme (TVA, impôt sur les bénéfiques et IR). Les candidats ont globalement réalisé des efforts de présentation en utilisant des tableaux pour structurer leurs réponses.

Beaucoup de copies sont très contrastées : un dossier bien traité peut être accompagné d'autres peu ou mal traités, ce qui laisse supposer soit une mauvaise gestion du temps, soit la réalisation d'impasses. Le jury rappelle que tous les thèmes du programme doivent être connus du candidat.

Les questions sont parfois mal lues ou mal comprises, ce qui donne lieu à des erreurs et à des hors-sujets. Il faut rappeler que les annexes sont à analyser et à utiliser avec plus de rigueur et de précision. De même, les réponses doivent être justifiées avec précision, il faut aller au bout de la réflexion, et notamment expliciter les calculs posés lorsque cela est nécessaire.

Il est important d'apporter un soin particulier à la présentation de vos travaux (pas d'abréviations, attention à l'orthographe...).

2.4.3- Conseils aux candidats

La réussite à l'épreuve de droit fiscal demande un long travail de préparation et se construit progressivement.

Multiplier les entraînements sur des cas progressifs et variés est primordial, sans tomber dans un traitement « mécanique » des problématiques fiscales, qui pourrait s'avérer dangereux. L'actualisation de ses connaissances sur tous les grands thèmes du programme est naturellement très importante et demande un suivi régulier de la législation.

Sur la forme comme sur le fond les candidats doivent être capables de démontrer clairement leur raisonnement en matière de fiscalité. Il s'agit souvent :

- de présenter ses réponses de façon cohérente et structurée ;
- de rappeler des règles de droit fiscal le plus souvent possible afin d'étayer son raisonnement ;

- de produire tous les calculs nécessaires qui permettent de comprendre la résolution proposée ;
- d'utiliser des termes précis car il s'agit d'une matière technique mais surtout juridique ;
- de soigner la présentation de son travail (utilisation de tableaux, clarté de l'écriture...).

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- Bulletin Officiel des Finances Publiques (<http://bofip.impots.gouv.fr>)
- Code Général des Impôts (Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/>)
- Mémento Fiscal Ed. Francis Lefebvre
- Dictionnaire Fiscal Revue Fiduciaire

2.5- Économie

2.5.1- Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures, coefficient 1,5)

L'épreuve comporte 3 parties : une (ou 2) question(s) de cours, une analyse de document (texte, tableau et/ou graphique) enfin une dissertation.

Elle prend appui sur un programme précis et détaillé comportant 4 grandes parties : les grands thèmes de pensée et principaux faits économiques et sociaux, l'économie de marché (fonctionnement et imperfections), le financement et la mondialisation de l'économie, enfin les politiques publiques et la régulation de l'économie.

Cette épreuve vise à vérifier non seulement l'existence d'une culture économique de base chez les candidats et candidates, mais également leur capacité à raisonner et à proposer une réflexion structurée sur les grands problèmes économiques de notre époque. C'est aussi un exercice de communication écrite qui permet d'attester de capacités rédactionnelles.

2.5.2- Commentaires relatifs à la session 2016

Dans l'ensemble, les copies étaient bien présentées. Mais les candidats doivent être vigilants à la lisibilité de la copie, ainsi qu'à la qualité de l'expression écrite (règles grammaticales et orthographe).

Pour le développement structuré : les exigences de forme sont en général respectées par les candidats, avec une introduction et une conclusion correctes ainsi qu'un plan en 2 parties. Par contre tous les termes du sujet ne sont pas définis dans l'introduction, et le développement ne comportait en général pas de sous parties claires.

Pour la partie 2, les questions 1 et 2 ont été dans l'ensemble correctement traitées, et les questions 3 et 4 ont été plus discriminantes. Pour la question 3, les mécanismes des politiques monétaires conventionnelles semblent en moyenne compris, en revanche le recours aux outils non conventionnels est très peu évoqué. Pour la question 4, la principale difficulté rencontrée par les candidats a été de comprendre l'impact de l'assouplissement monétaire sur l'économie réelle et monétaire.

La partie 3 est une question de cours. Cependant, les candidats doivent construire une réponse structurée, rigoureuse et précise en mobilisant le vocabulaire spécifique à la thématique abordée. Trop souvent cette question de cours a été traitée de façon approximative.

2.5.3- Conseils aux candidats

La réussite à l'épreuve d'économie suppose :

- ✓ un travail important d'acquisition de connaissances avec un accent particulier sur les concepts fondamentaux (d'où l'intérêt de faire des fiches) et une mise à jour par le suivi de l'actualité (utilité d'un abonnement à un périodique) ;
- ✓ un entraînement régulier aux différents exercices proposés dans l'épreuve en préparant systématiquement des questions de cours, en apprenant à raisonner sur des tableaux et graphiques, enfin en s'entraînant méthodiquement à l'exercice difficile de la dissertation ;
- ✓ une gestion réfléchie de son temps de composition, en affectant à chaque partie de l'épreuve un temps de travail proportionnel au barème spécifique de la partie concernée et en veillant à traiter toutes les questions proposées ;
- ✓ une grande attention à la forme (clarté et propreté de la copie, qualité du style, orthographe et syntaxe correctes). Les candidats ont intérêt à garder un temps suffisant en fin d'épreuve pour relire leur copie.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- « *Déchiffrer l'économie* », Clerc D, 18^{ème} édition, Édition La découverte, 2014.
- « *Comprendre l'économie* » (1.concepts & mécanismes n°7, 2.Questions économiques contemporaines n°8), Problèmes économiques, La documentation française.
- « *Les vraies lois de l'économie* », Généreux J., Édition du seuil, 2014.

2.6- Finance d'entreprise

2.6.1- Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

L'épreuve porte sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques avec, le cas échéant, une ou des questions.

Cette épreuve a pour objectif de permettre la maîtrise :

- des concepts fondamentaux de la finance et du raisonnement financier ;
- des outils à utiliser en matière de diagnostic financier.

Le programme de l'UE 6 qui est relativement dense aborde les thèmes suivants :

- la valeur,
- le diagnostic financier des comptes sociaux,
- la politique d'investissement,
- la politique de financement,
- la trésorerie.

Le sujet proposé aux candidats comporte en général trois dossiers. Le premier dossier porte fréquemment sur le diagnostic financier d'une entreprise. Les autres dossiers font référence aux autres thèmes dont celui consacré à la gestion du risque de change.

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome sans imprimante et sans aucun moyen de transmission est autorisée. Toutefois, la tendance actuelle est d'interdire la calculatrice de poche pour l'ensemble des épreuves.

Présentation du sujet de la session 2016

Le sujet de la session 2016 propose trois dossiers indépendants :

- Dossier 1 : diagnostic financier (11 points)
- Dossier 2 : plan de financement (6 points)
- Dossier 3 : gestion du risque de change (3 points)

Chaque dossier comporte des questions très variées conformes au contenu du programme. Ces questions permettent d'évaluer les connaissances du candidat sur plusieurs compétences. Les questions pièges ou trop techniques sont évitées.

Le bon « calibrage » du sujet permet son traitement dans le temps fixé par le programme officiel.

Les trois annexes qui figurent dans le sujet et qui sont à rendre par le candidat avec la copie donnent à l'épreuve un caractère professionnel.

Le « Dossier 1 » ne présente pas de difficultés particulières car il fait référence aux outils classiques du diagnostic financier. Une bonne connaissance du tableau de flux de trésorerie de l'Ordre des Experts Comptables est toutefois nécessaire. En effet, outre les réponses aux différentes questions, le candidat doit renseigner ce tableau avant de l'utiliser avec l'ensemble des documents fournis pour réaliser un diagnostic de l'évolution de l'activité économique et de la situation financière de l'entreprise.

Le « Dossier 2 » est original dans la mesure où il associe la méthode du fonds de roulement normatif au plan de financement. Après avoir vérifié à travers trois questions que le candidat possède les connaissances théoriques sur le besoin en fonds de roulement normatif, il lui est demandé d'établir l'état financier prévisionnel qui permet d'étudier l'effet des projets à long terme de l'entreprise sur la situation de trésorerie pour les trois années à venir. Une annexe à rendre avec la copie est fournie pour effectuer ce travail.

Le « Dossier 3 » permet au candidat qui possède une bonne connaissance du cours sur la gestion du risque de change de répondre correctement aux questions.

2.6.2- Commentaires relatifs à la session 2016

Le jury tient à rappeler que la maîtrise des concepts de base (CAF, EBE, plan de financement....) est indispensable à la réussite de cette épreuve.

Les dossiers 1 et 3 ont été assez bien traités, sous réserve d'une préparation sérieuse.

Il est nécessaire de justifier tous les calculs après avoir indiqué les formules. Il ne faut pas hésiter à clarifier la présentation des calculs sous forme de tableau comme pour le BFR par exemple.

Il est essentiel de ne pas négliger les questions relatives aux commentaires, surtout pour le diagnostic financier. En effet, certains étudiants n'ont pas du tout traité la question des commentaires sur le diagnostic financier du dossier 1 et ont perdu un nombre important de points.

Dans le cas d'un commentaire (comme cette année le diagnostic financier), il importe de structurer la réponse en notant d'abord sur le brouillon tous les points qui viennent en tête et en classant ensuite les idées dans un plan clair. Certains étudiants ont ainsi commencé par évoquer la trésorerie, avant d'enchaîner avec la rentabilité, puis de continuer par l'évolution des résultats, avant de revenir sur le tableau des flux de trésorerie de l'OEC. Outre la perte de temps, cette façon de procéder crée de la confusion et des redites.

Il importe de traiter tous les dossiers : ils commencent tous souvent (c'était le cas cette année) par des questions de cours auxquelles il est aisé de répondre ; ce sont des points « facilement » gagnés.

2.6.3- Conseils aux candidats

Le sujet proposé couvre toujours une grande partie du programme. Les « impasses » sont donc à exclure. Sans que la liste des conseils soit exhaustive il convient d'appliquer la méthode suivante :

- Avant l'épreuve

Il faut éviter de faire trop d'efforts de mémoire, mais s'attacher plutôt à comprendre les mécanismes essentiels afin de pouvoir les reproduire. Il convient également de toujours faire le lien entre la théorie et les applications pratiques au niveau des entreprises. Enfin, il convient de ne jamais perdre de vue la dimension « conseil » devant accompagner tout raisonnement au calcul :

- quel est l'objectif que je poursuis en développant ce raisonnement ?
- quelle est la pertinence de ce que je viens de réaliser pour le diagnostic et la prise de décision dans l'entreprise ?

- Le jour de l'épreuve

- Prendre le temps de bien lire le sujet : ne rien écrire les dix premières minutes mais parcourir le sujet afin de se rassurer (attention aux lectures trop rapides) et de déterminer l'ordre dans lequel il faudra traiter les dossiers ;
- Ordonner les calculs qui sont nombreux mais nécessaires pour remplir les tableaux proposés ;
- Porter une attention particulière aux questions de cours et de réflexion (diagnostic d'une situation, recommandations à formuler ...) ;
- Traiter les questions avec la plus grande « sobriété » en évitant le bavardage inutile ;
- Gérer correctement le temps : il convient de consacrer un temps proportionnel aux points attribués par dossier ;
- Prévoir dix minutes pour relire la copie afin de procéder à d'éventuelles corrections (en particulier les fautes d'orthographe) ;
- Ne pas hésiter à rédiger une copie par dossier afin de changer de dossier en cas de blocage ou de stress.

Les quelques conseils formulés ci-dessus doivent permettre d'aborder l'épreuve sans inquiétude. Toutefois, il convient de ne pas oublier que la meilleure préparation, c'est l'entraînement. Il ne faut donc pas hésiter à faire et à refaire des exercices, notamment ceux des annales, pour se préparer.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- « *Analyse financière – information financière et diagnostic* », H. DE LA BRUSLERIE, Ed. Dunod ;
- « *Analyse financière* », A. MARION, Ed. Dunod ;
- « *Finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier* », R.GILLET, JP. JOBARD, P. NAVATTE, Ed.Dalloz

2.7- Management

2.7.1- Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures, coefficient 1,5)

L'épreuve de Management porte sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions. Elle se compose usuellement de deux dossiers : une étude d'une situation pratique et un développement structuré.

Le premier dossier amène le candidat à analyser le cas d'une organisation réelle (à but lucratif ou non) présenté dans un dossier documentaire, en répondant à des questions précises portant sur des thèmes managériaux variés (stratégie, structure, fonctions, décision, leadership,...). Il évalue la capacité du candidat à croiser les informations présentées dans les documents avec les grilles de lecture issues de la pensée (théories) et des pratiques (outils d'analyse) managériales pour comprendre la réalité d'une organisation dans son environnement.

Le second est centré sur une question managériale à laquelle le candidat doit répondre sous la forme d'un développement structuré. Il s'agit d'identifier les enjeux soulevés et le problème managérial posés par le sujet, de mobiliser des connaissances théoriques et factuelles afin de proposer une réponse argumentée. Il évalue la capacité du candidat à construire une argumentation logique respectant une structure clairement identifiable et à s'exprimer de manière professionnelle.

2.7.2- Commentaires relatifs à la session 2016

Une des difficultés de cette épreuve réside dans la répartition du temps entre les deux parties du sujet.

Pour la situation pratique, le jury déplore trop de réponses hors-sujet ou de questions non traitées, et identifie des développements parfois inutiles. Il importe de bien analyser les questions pour délimiter le champ des réponses.

Pour le développement structuré, de nombreuses copies ont une forte tendance au hors-sujet dans l'argumentation et des difficultés à utiliser les concepts et théories pertinents dans l'argumentation. Il importe de travailler la méthodologie du développement structuré et de s'entraîner régulièrement. Ne pas terminer le développement structuré est fortement pénalisant.

2.7.3- Conseils aux candidats

Pour réussir à cette épreuve :

- il est indispensable d'acquérir des connaissances rigoureuses pour éviter les propos généraux ne prenant pas en compte les spécificités de l'organisation et les développements non argumentés par des théories et/ou des faits ;
- un entraînement méthodique à la lecture rapide d'un dossier documentaire est fortement recommandé pour ne pas se laisser déborder par le temps et savoir dégager rapidement les informations essentielles. À cet égard, la méthodologie de la note de synthèse, écrit professionnel relevant du programme de l'UE 13, est intéressante à étudier pour ce qui concerne la prise de contact avec des documents nombreux ;
- la gestion du temps est également importante pour éviter de négliger le développement structuré, alors qu'il représente près de la moitié des points ;
- la qualité de l'expression écrite du candidat est primordiale : des propos incompréhensibles du fait de l'absence de maîtrise de la langue et/ou d'une calligraphie illisible ne permettent pas d'apprécier la qualité des connaissances et des raisonnements.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- « *Management, l'essentiel des concepts et pratiques* », S. Robbins, D. DeCenzo, éd. Pearson Education.
- « *Le Management, fondements et renouvellements* », éd. Sciences Humaines.
- « *L'état des entreprises 2016, Dauphine Recherches en Management* », coll. Repères, éd. La Découverte (aperçu rapide et scientifique des enjeux et tendances actuelles dans le monde des entreprises, réactualisé annuellement).

2.8- Système d'information et de gestion

2.8.1- Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures, coefficient 1,5)

L'épreuve permet d'évaluer la capacité des candidats à comprendre le système d'information d'une organisation, à maîtriser matériels et logiciels d'un poste de travail, à modéliser à l'aide de tableur et de bases de données, à prendre en compte les évolutions technologiques et les changements organisationnels qui en découlent.

Le sujet proposé en 2016 s'appuie sur une société de location de véhicules avec ou sans chauffeurs et est structuré en quatre dossiers indépendants :

- dans le **premier dossier** le jury attendait que les candidats justifient et interprètent les concepts mobilisés dans un modèle entités/associations puis invalident une solution proposée lors de la rédaction des requêtes en langage SQL, les candidats devaient montrer leur capacité à interroger et mettre à jour une base de données ;
- dans un **deuxième dossier** le jury attendait que les candidats soient capables, grâce à l'annexe fournie, de repérer les différentes entités et associations nécessaires afin de rajouter au modèle un module non encore géré ;
- dans un **troisième dossier** les candidats devaient proposer un dispositif permettant d'améliorer la sécurité des échanges sur le réseau de l'entreprise et de porter un jugement sur un éventuel découpage en sous-réseaux.

Dans le **quatrième dossier**, les candidats devaient comprendre et analyser un modèle de simulation sur tableur et développer un algorithme mettant en œuvre des traitements alternatifs et itératifs.

2.8.2-Commentaires relatifs à la session 2016

Les prestations majoritairement correctes, sont pénalisées par des candidats n'ayant pas réalisé de préparation rigoureuse. Certains concepts semblent connus des candidats, mais n'en sont pas pour autant maîtrisés.

La partie tableur a été souvent faible ou non traitée. Il est donc nécessaire de rappeler qu'une préparation sérieuse à l'examen doit porter sur l'ensemble du programme.

Deux points de vigilance :

- ne pas utiliser de crayon à papier dans une copie d'examen ;
- utiliser une règle pour respecter le formalisme de la discipline.

2.8.3 – Conseils aux candidats

L'épreuve requiert des compétences dans des domaines liés au système d'information et au système d'informatique nécessitant, en amont, une solide préparation à l'épreuve.

Lors de l'épreuve, une lecture globale du sujet est indispensable pour repérer les dossiers à traiter en priorité afin de gérer son temps efficacement sachant que le barème donné renseigne sur le temps maximum à consacrer à un dossier.

Une lecture attentive du travail demandé permet de repérer les questions et les sous-questions auxquelles les réponses apportées doivent être argumentées et toujours reliées au cas pratique.

Un respect des règles de syntaxe est demandé lors de la rédaction des requêtes, des formules de tableur et des lignes d'algorithme, un respect des formalismes est exigé lors de la réalisation du schéma entités/associations et du schéma des processus.

La qualité de la rédaction est appréciée tant sur le fond que sur la forme. Il est attendu des phrases complètes, sans fautes d'orthographe. La présentation de la copie doit être soignée et l'écriture ne doit pas être négligée.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- la collection « cahiers d'exercices » des éditions ENI – Auteur Pierre Rigolet pour enrichir sa pratique du tableur ou des bases de données ;
- les sites internet <http://www.lemondeinformatique.fr> et <http://www.solutions-numeriques.com> afin de suivre l'évolution technologique en matière de sécurité, de réseaux ou de développement d'applications informatiques ;
- au site internet <https://www.cnil.fr> afin de comprendre les enjeux de la protection des données.

2.9 – Introduction à la comptabilité

2.9.1- Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures, coefficient 1)

L'épreuve porte sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ ou un ou plusieurs exercices et/ou une ou plusieurs questions.

La maîtrise des fondements de la comptabilité (histoire, définition, rôle, principes comptables fondamentaux, normalisation et réglementation comptable ...) est essentielle pour permettre d'aller au-delà de l'utilisation superficielle de la technique comptable. À ce titre, la comptabilité ne doit pas être appréhendée uniquement comme l'étude d'un plan de comptes, mais comme une suite d'usages et de conventions sans doctrine explicative. Le contenu du programme est très dense.

Outre l'étude du cadre comptable français les autres thèmes abordent :

- la méthode comptable,
- l'analyse comptable des opérations courantes,
- l'analyse des opérations occasionnelles (investissement et financement),
- les opérations d'inventaire,
- l'organisation pratique de la comptabilité,
- les documents de synthèse.

La maîtrise de l'analyse des différentes opérations et leurs enregistrements dans le système d'information comptable, permet d'acquérir les notions fondamentales et les mécanismes nécessaires à d'autres UE du DCG et plus particulièrement le droit fiscal, la finance d'entreprise et la comptabilité approfondie.

Aucun matériel n'est autorisé pour traiter le sujet proposé qui comporte plusieurs dossiers. De façon générale, les dossiers accordent une place non négligeable aux définitions relatives aux notions comptables. Les écritures comptables résultent de dossiers liés aux travaux comptables à réaliser (opérations courantes, occasionnelles et d'inventaire).

Présentation du sujet de la session 2016.

Le sujet aborde les thèmes classiques du programme de l'UE 9. Il se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants :

- Dossier 1 : droit comptable (2 points)
- Dossier 2 : opérations courantes (7 points)
- Dossier 3 : opérations d'investissement (3,5 points)
- Dossier 4 : opérations d'inventaire (7,5 points)

Le « Dossier 1 » est relativement simple. Il a pour objectif de vérifier que le candidat possède une bonne connaissance sur :

- la composition du patrimoine de l'entreprise,
- les procédures et règles à appliquer pour l'obtention d'une « bonne information »,
- les besoins des utilisateurs de l'information comptable.

Le « Dossier 2 » ne présente pas non plus de difficultés particulières. Toutefois, seul un bon entraînement permet de comptabiliser l'ensemble des opérations du mois de décembre 2015. Ce dossier est relativement long car des opérations courantes nécessitent quelques calculs préalables. Par ailleurs, les opérations sur les emballages doivent être maîtrisées. Malgré sa longueur, ce dossier a pour but de vérifier la maîtrise de la saisie des opérations courantes, de la part de candidats qui peuvent devenir de futurs collaborateurs de cabinets d'expertise comptable. La saisie est une tâche essentielle. Elle reste la base de la tenue de tout dossier client. De sa qualité dépend celle de tous les autres travaux effectués sur le dossier ; qu'ils soient fiscaux, sociaux ou juridiques.

Le « Dossier 3 » reprend l'ensemble des connaissances devant être acquises sur les opérations d'investissement. Ce dossier permet en outre de vérifier que le candidat est à jour sur l'évolution des textes relatifs à la comptabilisation des livraisons à soi-même. Certains enregistrements au journal nécessitent toutefois des calculs préalables, qui consomment du temps, et qu'il convient de présenter sur la copie d'examen.

Le « Dossier 4 » présente des travaux d'inventaire traditionnels associés à certains principes comptables. Ce dossier est important car la maîtrise des travaux d'inventaire est essentielle pour la préparation des documents de synthèse.

2.9.2- Commentaires relatifs à la session 2016

La première partie relative aux écritures comptables a été relativement bien réussie. Cependant, les candidats doivent rester vigilants à répartir leur temps de manière proportionnelle aux points attribués aux différentes parties.

Le jury déplore une moindre réussite sur les questions de cours : elles sont trop souvent « bâclées » et ne font pas l'objet d'une réflexion raisonnée. Une illustration à ce propos réside dans une maîtrise insuffisante des concepts et des principes comptables.

D'importantes difficultés ont été relevées sur les travaux d'inventaire et les opérations de régularisations.

Le jury rappelle l'importance accordée à la clarté et à la lisibilité de la copie.

2.9.3- Conseils aux candidats

Le sujet proposé couvre une grande partie du programme. Les « impasses » sont donc à exclure. Sans que la liste des conseils soit exhaustive, il convient d'appliquer la méthode suivante :

- Avant l'épreuve
 - Réviser les définitions issues du recueil des normes comptables ;
 - Apprendre et maîtriser les principes comptables, l'organisation comptable française ainsi que les sources du droit comptable français ;
 - Maîtriser les écritures relatives aux différentes opérations effectuées par l'entreprise.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de prendre connaissance de toutes les annales de l'UE 9 et de les traiter en temps limité.
- Le jour de l'épreuve
 - Prendre le temps de bien lire le sujet : ne rien écrire les dix premières minutes mais parcourir le sujet afin de se rassurer (attention aux lectures trop rapides) ;
 - Gérer correctement le temps à accorder à chaque dossier. Il convient de consacrer un temps proportionnel aux points attribués par dossier. Il ne faut pas hésiter à rédiger une copie par dossier afin de changer de dossier en cas de blocage ou de stress.
 - Prévoir dix minutes pour relire la copie afin de procéder à d'éventuelles corrections (en particulier les fautes d'orthographe) ;
 - Faire attention aux éventuelles étourderies (écritures non équilibrées ou incomplètes...) ;

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- « *Introduction à la comptabilité* », B. COLASSE et C. LESAGE, Ed. Economica ;
- « *Les fondements de la comptabilité* », B. COLASSE, Ed. La Découverte.

2.10- Comptabilité approfondie

2.10.1- Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures, coefficient 1)

L'épreuve porte sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ ou un ou plusieurs exercices et/ou une ou plusieurs questions.

La maîtrise des techniques comptables (histoire, définitions, rôle, principes comptables fondamentaux, normalisation et réglementation comptable ...) est essentielle pour permettre de prendre du recul par rapport aux situations proposées et de réaliser les analyses demandées. Le contenu du programme est très dense.

L'épreuve comporte plusieurs dossiers indépendants qui peuvent être traités dans un ordre différent.

2.10.2- Commentaires relatifs à la session 2016

Cette épreuve n'a pas été bien réussie par les candidats.

Les candidats ont très majoritairement traité les dossiers dans l'ordre proposé en accordant trop de temps au dossier 1. Ce mode opératoire est regrettable car les dossiers plus faciles ont été moins bien traités faute de temps. La gestion du temps par le candidat fait partie intégrante de l'épreuve.

Parmi les difficultés rencontrées, reviennent fréquemment :

- les emprunts obligataires,
- la partie relative à la consolidation.

Les parties 2 et 3 ont quant à elles été assez bien réussies lorsqu'elles ont été traitées.

La présentation de la copie doit être claire et aérée. Il ne faut pas hésiter à changer de page pour chaque dossier, ce qui peut permettre d'y revenir par la suite.

2.10.3- Conseils aux candidats

L'UE de comptabilité approfondie porte sur l'ensemble du programme : il est donc important de ne faire aucune impasse dans les révisions. D'une manière générale, cette épreuve nécessite une préparation rigoureuse si possible en prenant appui sur un centre de formation.

Aucun matériel n'étant autorisé pour traiter le sujet proposé qui comporte plusieurs dossiers, la maîtrise du calcul mental est importante, notamment pour réaliser des contrôles de vraisemblance des sommes proposées.

Les étudiants doivent prendre connaissance rapidement de l'intégralité du sujet afin de commencer à traiter les dossiers dans lesquels ils se sentent le plus à l'aise.

Il est important de lire attentivement les questions posées afin de fournir une réponse adaptée.

La relecture de ses réponses permet de vérifier s'il n'y a pas une omission de numéro de comptes ou une omission de valeur.

2.11- Contrôle de gestion

2.11.1- Présentation de l'épreuve (durée : 4 heures, coefficient 1,5)

Cette épreuve fait partie des épreuves écrites les plus longues du DCG mais se révèle assez courte pour les concepteurs de sujet qui doivent proposer un cas à étudier « qui raconte une histoire » d'une entité organisationnelle permettant de couvrir une large partie du programme du référentiel. En conséquence, les calculs chronophages, gourmands en temps et peu exploitables pour l'évaluation du candidat ont tendance à s'amenuiser pour faire la part belle à la réflexion et à l'éclairage de décisions de gestion. Les calculs et la technique ne constituent pas une finalité mais doivent être au service d'un problème opérationnel à régler.

L'épreuve se présente sous la forme d'une étude de cas comportant plusieurs questions. Le cas comporte généralement plusieurs parties (souvent 3) indépendantes pouvant être traitées isolément et dans un ordre quelconque. Cependant, le candidat a intérêt, dans la mesure où il le peut, à respecter l'ordre suggéré car celui-ci permet souvent d'entrer plus aisément dans la logique du cas.

2.11.2 – Commentaires relatifs à la session 2016

L'UE 11 est une épreuve difficile tant par sa durée que par la mise en œuvre des savoirs. Il est donc indispensable de se présenter à la suite d'une préparation sérieuse et rigoureuse.

Les très bonnes copies mettent en exergue des candidats ayant compris les enjeux de la discipline, à savoir fournir des données chiffrées, outils d'aide à la décision. En conséquence, les copies juste moyennes voire très faibles, font état d'une absence de maîtrise des outils et de leurs pertinences : ce constat est flagrant dans le dossier 1 où les candidats n'ignorent pas les raisons de la mise en place de la méthode ABC.

Les commentaires et conclusions demandés en fin des dossiers 1, 2 et 3 sont plus souvent proches d'une description que d'une analyse. Ils ne sont que trop rarement problématisés par rapport au contexte.

Quelques questions semblent mal cernées par les candidats : les candidats définissent quand il est demandé de rappeler les étapes, ou encore calculent le coût d'achat global quand il est demandé unitaire.

Ces exemples illustrent la nécessité de lire attentivement les questions afin de produire une réponse appropriée.

Des connaissances fondamentales ne sont pas maîtrisées ou confuses. Par exemple :

- la différence entre charge directe et indirecte n'est pas toujours connue,
- les conditions d'utilisation du seuil de rentabilité,
- des confusions graves entre centre de responsabilité et centre d'analyse,
- les écarts ne sont pas qualifiés.

2.11.3- Conseils aux candidats

Préparation de l'épreuve : un programme annuel de formation à l'épreuve constitue le cadre idéal de préparation. D'autres formules sont cependant envisageables :

- formation en séminaires intensifs
- formation à distance
- auto formation

Quel que soit le mode retenu, un travail personnel important est réclamé et doit être organisé. Il doit s'inscrire dans la durée afin de permettre une bonne acquisition des connaissances et un recul par rapport aux outils manipulés.

Un rythme régulier de travail est évidemment conseillé (il favorise l'entretien de la mémoire et constitue des gammes analogues à celles pratiquées par un musicien).

Gestion du temps de l'épreuve :

La préparation de la ou des copies peut être effectuée généralement avant le temps réglementaire.

Avant de se lancer, une lecture complète et rapide du sujet (questions et annexes) est impérative et permet :

- d'identifier le fil conducteur et les principales difficultés. Les réponses sont souvent dans les questions suivantes ;
- d'établir le *timing* de progression que vous noterez sur le sujet en indiquant l'horaire prévu d'achèvement des parties. Le barème indicatif est souvent établi proportionnellement au temps passé. La première partie est souvent longue du fait du temps nécessaire à la familiarisation avec les données. N'oubliez pas de prévoir 10 minutes incompressibles pour la relecture et le soin de votre copie.

Outre les manuels de DCG (nombreux), vous pouvez notamment vous référer à :

- « *Le contrôle de gestion* », Henri Bouquin, éditions PUF
- « *Contrôle de gestion* », Michel Gervais, éditions Economica

2.12 – ANGLAIS APPLIQUÉ AUX AFFAIRES

2.12.1- Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures, coefficient 1)

L'épreuve se compose de deux parties distinctes : compréhension et expression en langue anglaise. Ces deux parties permettent d'évaluer deux compétences aujourd'hui indispensables à l'exercice de la profession d'expert-comptable ou de collaborateur, compte-tenu de l'évolution du monde économique contemporain.

2.12.2- Commentaires relatifs à la session 2016

Le résultat de cette épreuve est globalement satisfaisant avec un taux de réussite de 50%.

La partie compréhension prévoyait la rédaction d'une note amenant à synthétiser le dossier documentaire. Trop souvent, le jury a noté l'absence de problématisation et une structuration des idées insuffisante, malgré une thématique accessible.

Sur la partie 2, beaucoup de candidats n'ont pas compris que le commentaire portait sur l'ensemble des deux documents et non sur chacun d'eux.

Le courriel a été globalement bien réussi mais souvent trop court.

2.12.3- Conseils aux candidats

La synthèse :

Un entraînement régulier et rigoureux est nécessaire pour bien respecter le format de cet exercice. Il faut rester concis en allant à l'essentiel pour ne pas dépasser le nombre de mots. Il est important de se relire afin de ne pas commettre de fautes de français.

Le candidat doit prendre le temps de lire attentivement l'ensemble des documents pour en dégager une problématique et construire un plan adapté.

Le commentaire :

La construction des phrases doit être correcte. La maîtrise des règles grammaticales et syntaxiques constitue de ce fait un prérequis. Le « franglais » est à proscrire.

Il est très important de respecter le nombre de mots.